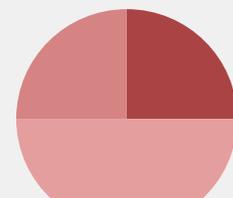


## Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, juin 2021

EXPERIMENTAL STATISTICS



Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

# Le revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale

## Évolution dans les cinq ans après le titre

Cinq ans et demi après l'obtention de leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC), obtenu en 2012 ou 2013 en parallèle ou non d'une maturité professionnelle (MP1), les titulaires ont un revenu professionnel<sup>1</sup> mensuel brut médian, standardisé pour un plein-temps, qui s'élève à 5270 fr. Ce revenu est plus élevé pour ceux qui ont poursuivi ensuite leurs études dans le degré tertiaire (5710 fr.).

Déjà un an et demi après le titre, de fortes différences de revenus entre les domaines de formation de l'apprentissage s'observent. Celles-ci se maintiennent et s'accroissent au cours des quatre années qui suivent avec des revenus plus élevés pour les titulaires des domaines «Technologies de l'information et de la communication» (6370 fr.) et «Personnel soignant» (6060 fr.).

Que ce soit à un an et demi ou à cinq ans et demi après le titre les hommes ont un revenu médian plus élevé que les femmes. Ces différences tendent à augmenter au cours des cinq ans et demi.

Par région linguistique, les différences salariales bien connues pour l'ensemble des salariés se reflètent également dans les revenus des certifiés. En Suisse italienne, les revenus des titulaires d'un CFC ou d'une MP1 sont moins élevés que dans le reste de la Suisse: cinq ans et demi après le titre, le

revenu médian est de 4850 fr. en Suisse italienne, de 5270 fr. en Suisse alémanique et romanche et de 5200 fr. en Suisse romande.

### Introduction

Environ deux tiers des jeunes en Suisse obtiennent un titre de la formation professionnelle initiale (FPI). L'analyse des parcours d'insertion sur le marché du travail ainsi que l'évolution des revenus après la FPI est donc très importante pour le pilotage du système de formation suisse.

Le revenu après l'obtention d'un titre n'est pas seulement l'un des indicateurs les plus importants de l'intégration professionnelle des jeunes, il fournit également des indications précieuses quant à leur intégration économique et sociale à un moment important de leur parcours de vie.

La présente publication complète les deux publications OFS (2018) et OFS (2020) sur l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle avec une vue d'ensemble sur l'évolution des revenus standardisés dans les cinq premières années de leur carrière professionnelle.

Elle présente l'évolution du revenu selon différentes dimensions d'analyse (sexe, région linguistique, profession apprise) ainsi qu'en fonction de la trajectoire ultérieure de formation.

<sup>1</sup> Pour la construction du revenu professionnel standardisé pour les salariés et les définitions de ce revenu, voir le rapport méthodologique OFS (2021).

### La population d'analyse et les revenus

La population d'analyse est constituée des personnes qui ont obtenu un premier titre de la formation professionnelle initiale (FPI) en 2012 ou en 2013, c'est-à-dire soit: une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP); un certificat fédéral de capacité (CFC); une maturité professionnelle de type 1 (MP1) parallèlement à leur CFC. Dans cette publication, ce sont avant tout les titulaires de CFC et de MP1 qui sont analysés. Les AFP ne sont traitées que globalement en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette population.

Les revenus présentés sont des revenus médians standardisés bruts pour un emploi salarié à plein temps. Ils sont calculés à partir de l'appariement des données de la Centrale de Compensation (CdC) avec celles du relevé structurel (RS) de l'OFS. Pour plus d'informations, voir en annexe ou OFS (2021).

Afin d'éviter de possibles biais liés au fait d'être, à la date de référence, en formation parallèlement à l'emploi, la publication met avant tout l'accent sur le revenu standardisé des personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence du relevé structurel, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année considérée<sup>2</sup>.

### Un revenu plus élevé pour les titulaires d'une maturité professionnelle (MP1)

Cinq ans et demi après leur titre, les titulaires d'une maturité professionnelle de type 1 (MP1) gagnent 5730 fr. mensuellement, soit 10% de plus que ceux qui ont fait un CFC (5220 fr.) (voir G1).

Les analyses multivariées présentées en TA1 montrent que ces différences disparaissent quasi intégralement lorsque l'on tient compte des autres dimensions comme par exemple le domaine de formation. L'écart de 10% est donc lié au fait que, les titulaires d'une MP1 sont plus enclins à poursuivre leur formation dans le degré tertiaire que les titulaires d'un CFC ou au fait qu'ils ont obtenu un CFC dans un domaine de formation ou une section de l'économie dans lequel les revenus sont plus élevés.

Le revenu médian standardisé le plus bas est celui des titulaires d'une AFP (4550 fr.), soit près de 700 fr. de moins que celui des titulaires d'un CFC (voir G1). Rappelons ici que les AFP sont des formations moins qualifiantes et d'une durée plus courte (2 ans) que les CFC (3 ou 4 ans) ou encore qu'elles s'adressent principalement aux jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Cela permet d'éliminer en particulier les personnes qui ont poursuivi dans l'apprentissage et touchent de ce fait un revenu d'apprenti après leur premier titre. L'impact sur le revenu médian est mineur et souvent inférieur à 100 fr. pour les titulaires d'un CFC ou d'une MP1. Il est par contre important au début du parcours pour les titulaires d'une AFP (900 fr. plus bas après 1,5 ans avec prise en compte des personnes également en formation) car ceux-ci poursuivent fréquemment vers un CFC (OFS 2018).

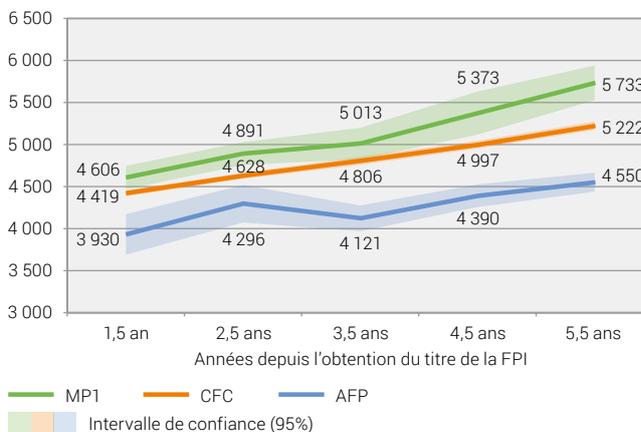
<sup>3</sup> La publication OFS (2018) a montré que les trajectoires d'entrée sur le marché du travail des titulaires d'une AFP diffèrent de celles des titulaires d'un CFC par plusieurs aspects. Ils accèdent par exemple plus tardivement au premier emploi, leur premier emploi s'effectue plus dans l'entreprise formatrice et ils restent aussi plus longtemps dans ce premier emploi.

### Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> après l'obtention du titre, selon le type de titre

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G1

En francs



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Remarque: l'amplitude des intervalles de confiance à 95% peut varier entre les points d'observation consécutifs en raison des nombres, qui peuvent être parfois très différents, de personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Il est à noter enfin que les revenus médians pour les AFP sont entachés d'incertitude au début de la période d'observation<sup>4</sup>.

### Un revenu très variable selon le domaine de formation

Le domaine de la formation apprise lors de l'apprentissage a des conséquences importantes sur le revenu ultérieur (voir G2).

Un an et demi après le titre, ce sont les titulaires du domaine des «Technologies de l'information et communication» qui ont le revenu médian standardisé le plus élevé, suivi par ceux du «Personnel soignant» et de la «Protection sociale». Les personnes de ces domaines continuent aussi souvent vers le degré tertiaire (OFS 2018<sup>5</sup>). C'est par contre ceux issus des domaines des «Services aux particuliers», de la «Vente en gros et au détail» et des «Lettres, arts et sciences sociales»<sup>6</sup> qui ont les revenus médians les plus faibles. Il est important de rappeler que cette différence entre domaines n'est pas attribuable à l'obtention d'un titre ultérieur du degré tertiaire, puisque à ce moment presque personne n'a encore obtenu un titre de ce degré (voir TA 2).

Ces différences de revenu ont tendance à se renforcer dans les 4 ans suivants, un résultat qui est aussi confirmé par le modèle de régression présenté en TA 1.

<sup>4</sup> En raison de la taille limitée de l'échantillon initial pour les AFP et du fait que seule la moitié des titulaires d'une AFP est en emploi – sans être en formation – à ce moment (OFS 2018, page 33).

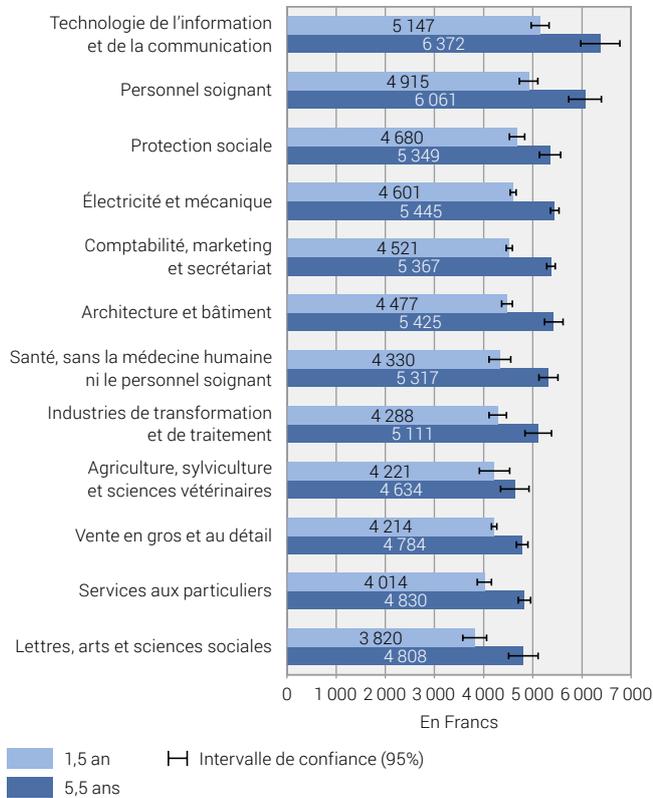
<sup>5</sup> page 21

<sup>6</sup> Un domaine qui au degré secondaire II recouvre les formations associées aux professions de l'artisanat et des techniques audiovisuelles.

## Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon le domaine de formation

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G2



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Remarque: les domaines pour lesquels le nombre moyen d'observations sur les deux ans est inférieur à 30 ne sont pas montrés.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

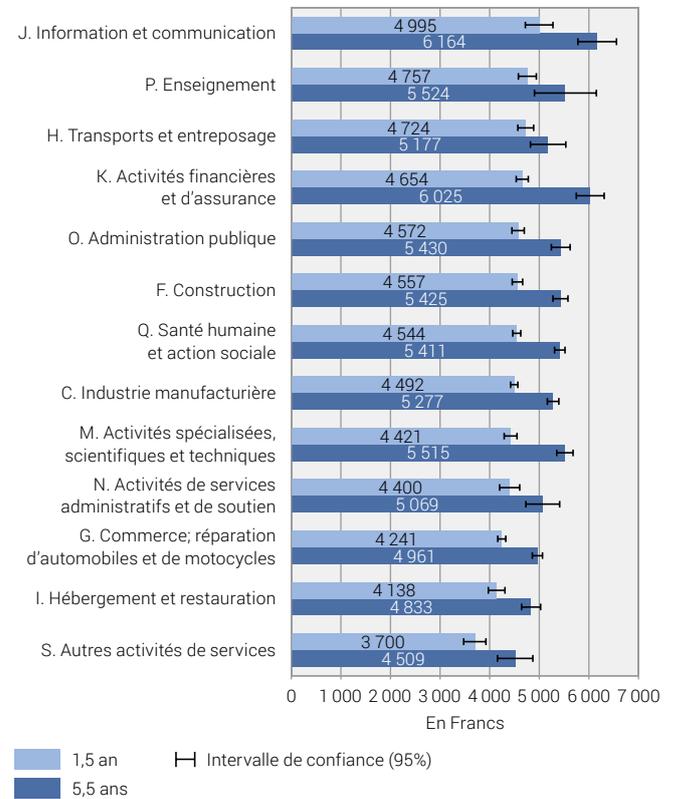
Les personnes qui sont issues des domaines pour lesquels le revenu était le plus bas 1,5 ans après le titre, sont aussi celles pour lesquelles la croissance du revenu médian a été la plus lente.

Le graphique G3 montre l'évolution du revenu médian selon la section économique de l'entreprise formatrice. Aussi bien après 1,5 an qu'après 5,5 ans, ce sont les personnes issues de la section économique «Information et communication» qui ont le revenu médian le plus élevé (6160 fr., 5,5 ans après le titre), tandis que celles issues des sections économiques du «Commerce» (4960 fr.) et de l'«Hébergement et restauration» (4830 fr.) et «Autres activités de services» (4510 fr.) ont les revenus les plus faibles.

## Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon la section économique (NOGA) de l'entreprise formatrice

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G3



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Remarque: les catégories suivantes ne sont pas montrées: sections économiques pour lesquelles le nombre moyen d'observations sur les deux ans est inférieur à 30; section économique de l'entreprise formatrice pas connue.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

## En début de carrière, les différences de revenu médian entre hommes et femmes sont en partie attribuables à la formation apprise

Un an et demi après le titre, les femmes perçoivent un revenu mensuel médian standardisé qui est inférieur de 150 fr. à celui des hommes (voir G4).

Ces différences sont-elles attribuables à des caractéristiques qui ne sont pas directement liées au sexe, telles que la formation apprise ou la branche économique de l'entreprise? Pour répondre à cette question le graphique G5 s'intéresse à la part de la différence de revenu médian standardisé entre hommes et femmes qui n'est pas expliquée (voir l'encadré ci-après) par les dimensions considérées dans le modèle de régression (voir TA1). Il montre qu'un an et demi après le titre, la différence initiale de 150 fr. se réduit à 21 fr. et n'est pas non plus statistiquement significative. Ceci signifie que la différence au début de la période d'observation est presque totalement expliquée par les variables considérées dans le modèle. Parmi les variables considérées

dans le modèle de régression, celle du domaine de formation semble être particulièrement importante, car elle explique à elle seule un tiers de la différence observée entre hommes et femmes<sup>7</sup>.

#### Différence de revenu expliquée et non expliquée

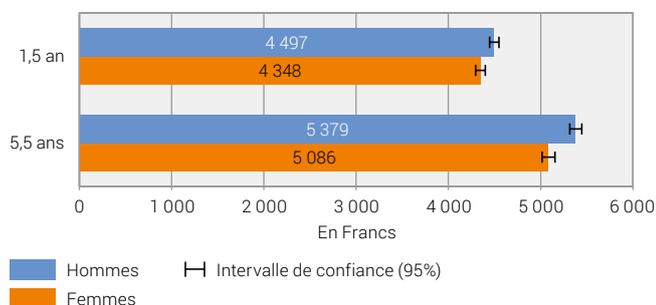
La part de la différence de revenu expliquée par un modèle de régression, par exemple entre hommes et femmes, équivaut au pourcentage de réduction de la différence de revenu observée entre hommes et femmes sans avoir contrôlé par d'autres variables et après avoir introduit des variables de contrôle dans le modèle de régression.

À titre d'illustration prenons l'exemple très simplifié dans lequel la différence de revenu standardisé médian entre hommes et femmes du graphique G4 serait complètement liée au fait que les femmes se forment dans des domaines de formation dans lesquels les revenus sont plus bas, ainsi que par d'autres facteurs liés la formation apprise ou à la situation de la personne lors de cette formation. Dans ce cas, cette différence initialement constatée disparaîtrait après avoir inclus les facteurs considérés dans le modèle de régression. Les variables de contrôle du modèle de régression auraient complètement expliqué la différence initiale constatée et la différence dans le graphique G5 ne serait pas statistiquement significative. Si par contre la différence persiste, cela signifie qu'il y a une partie de la différence de revenu entre hommes et femmes qui reste non expliquée. Dans le G5, on voit que 1,5 ans après le titre, la différence de revenu médian entre hommes et femmes disparaît après l'introduction des variables de contrôle. 5,5 ans après le titre, ce n'est plus le cas.

### Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon le sexe

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G4



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

<sup>7</sup> La différence entre hommes et femmes se réduit de 150 à 93 fr. si l'on tient compte du domaine de formation.

### Quatre ans plus tard, les différences de revenu entre hommes et femmes ont doublé

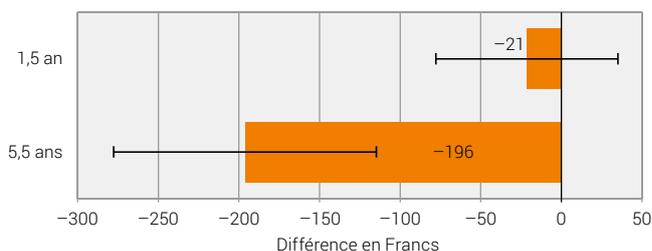
Entre 1,5 an et 5,5 ans après le titre, le revenu médian des hommes progresse de 880 fr. (soit +20%) contre +740 fr. (soit +17%) pour celui des femmes et la différence de revenu entre hommes et femmes a doublé pour atteindre 300 fr. (voir G4).

On constate (voir G5 et TA1) que la différence «non expliquée» par le modèle s'élève à 200 fr. (soit environ, compte tenu des incertitudes, deux tiers de la différence observée dans le graphique G4 de 300 fr.)<sup>8</sup>. Le modèle n'explique pas mieux les différences constatées si l'analyse s'effectue en tenant compte des caractéristiques de l'entreprise ou de la personne à la date de référence. Rappelons ici que le nombre de variables pris en compte dans le modèle est limité et que la part non expliquée pourrait être modifiée par la prise en compte de variables supplémentaires<sup>9</sup>.

### Différence non expliquée par le modèle de régression quantile linéaire entre le revenu médian standardisé<sup>1</sup> des femmes et celui des hommes, 1,5 ans et 5,5 ans après le CFC ou la MP1

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G5



— Intervalle de confiance (95%)

<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Exemple de lecture: toute chose égale par ailleurs un an et demi après le titre, les femmes ont selon le modèle un revenu médian de 21 fr. plus bas que les hommes et qui n'est pas statistiquement significatif. Cinq ans et demi après le titre, les femmes ont un revenu médian de 196 fr. plus bas que les hommes.

Remarque: pour le modèle de régression quantile linéaire, voir TA1.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

<sup>8</sup> L'écart de revenu entre hommes et femmes a aussi été investigué par la décomposition de Oaxaca-Blinder sur le revenu moyen. Les résultats indiquent que cinq ans et demi après le titre, seul environ 20% de l'écart est expliqué par les variables du modèle.

<sup>9</sup> L'étude OFS (2019) intitulée «Analyse des différences salariales entre femmes et hommes basé sur l'ESS» tient compte de nombreuses autres variables explicatives (voir Tableau 1, page 25).

## En Suisse italienne un revenu médian inférieur au reste de la Suisse

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), montre qu'il existe d'importantes différences salariales entre les différentes régions de Suisse. En particulier, le salaire mensuel médian est inférieur de plus 1000 fr.<sup>10</sup> au Tessin que dans le reste de la Suisse. Existe-t-il aussi des différences pour la population des nouveaux certifiés?

Un an et demi après le titre de la FPI, le revenu standardisé médian en Suisse alémanique et romanche est de 480 fr. plus élevé qu'en Suisse italienne, tandis que l'écart entre la Suisse alémanique et romanche et la Suisse romande est négligeable (G6).

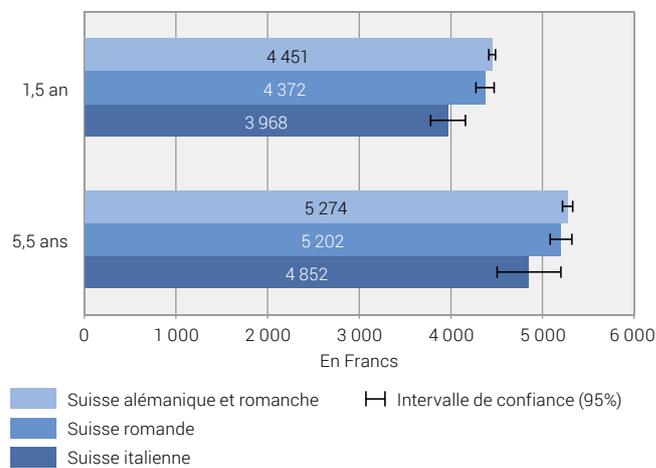
Cinq ans et demi après le titre, les différences entre la Suisse alémanique et romanche et la Suisse italienne se maintiennent globalement et s'élèvent à 422 fr. Le revenu a augmenté dans l'intervalle de 820 fr. en Suisse alémanique (+18%) et romanche, de 830 fr. en Suisse romande (+18%) et de 880 fr. en Suisse italienne (+22%).

Le modèle de régression présenté dans le tableau TA1, qui tient compte notamment de certains effets liés à la structure économique<sup>11</sup> (sections économiques, tailles des entreprises, secteur public ou privé), montre que les écarts entre régions linguistiques restent quasiment inchangés après la prise en compte de ces facteurs (1,5 ans après le titre: 412 fr. entre la Suisse alémanique et romanche et la Suisse italienne après contrôle des différentes dimensions, contre 480 fr. sans contrôle; 5,5 ans après le titre: 440 fr. contre 422 fr.)<sup>12</sup>. Pour une interprétation correcte des différences régionales de revenu en termes de revenu disponible, il est cependant important de tenir compte aussi des prix (voir p. ex. Maggi et Arioldi, 2016)<sup>13</sup>.

## Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon la région linguistique

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G6



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

### La prise en compte des parcours ultérieurs de formation

Après l'obtention de leur premier titre de la FPI, plus de la moitié des titulaires continuent leurs études dans le degré tertiaire ou dans une autre filière du degré secondaire II (voir TA2).

Sur la base de l'observation des parcours sur les 5,5 ans après le titre de la FPI, des catégories de parcours sont construites. Bien que cet intervalle de 5,5 ans soit encore limité, il est déjà suffisamment long pour catégoriser les individus et donner des indications pertinentes sur leurs trajectoires futures sans pouvoir toutefois aller dans le détail. On distingue trois catégories: la personne n'a jamais été en formation dans les 5,5 ans; la personne a poursuivi ou entamé une nouvelle formation mais en restant dans le degré secondaire II sans avoir continué au degré tertiaire dans les 5,5 ans (en poursuivant par exemple vers une maturité professionnelle de type 2 ou un autre CFC); la personne est entrée au degré tertiaire dans les 5,5 ans (et a peut-être déjà obtenu un titre de ce degré sur la période). Il est important de préciser que les deux dernières catégories incluent à la fois des sous-catégories de personnes qui n'ont pas encore commencé au degré considéré, des personnes qui sont dans le degré considéré ou des personnes qui ont déjà obtenu un titre. La table en annexe TA2 fournit des informations détaillées pour chaque catégorie de parcours. Elle montre aussi que le poids des sous-catégories, au sein de chaque catégorie de parcours, évolue au cours du temps ce qui rend plus difficile l'interprétation précise d'évolutions annuelles.

<sup>10</sup> voir [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-grandes-regions.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-grandes-regions.html)

<sup>11</sup> Étant donné que le but premier dans cette publication est de contrôler si les résultats sur les revenus standardisés sont confirmés lorsque l'on tient compte des effets liés à l'hétérogénéité, la structure économique est représentée de manière très simplifiée dans le modèle. Le modèle ne tient pas compte du niveau des prix, de l'offre et de la demande de main-d'œuvre ou d'indicateurs relatifs aux types de contrat de travail, etc.

<sup>12</sup> Si, au lieu de s'intéresser aux informations concernant l'entreprise ou la personne au moment du titre, l'on s'intéresse à ces informations à la date de référence, les différences entre la Suisse italienne et le reste de la Suisse restent également inexpliquées par le modèle montré en TA1.

<sup>13</sup> R. Maggi et D. Arioldi, «Revenus contre prix», La Vie économique 7/2016, page 48. Selon ces auteurs «les importants écarts salariaux nominaux sont largement compensés par les différences de prix entre les régions».

## Une progression plus rapide pour les personnes qui continuent à se former au degré tertiaire

Le niveau de formation atteint représente, avec l'expérience sur le marché du travail, l'une des composantes les plus importantes de l'évolution du revenu selon la littérature économique. OFS (2018) a montré qu'après la formation professionnelle initiale une partie importante des titulaires continue la formation en vue de se spécialiser.

Le graphique G7 montre l'évolution du revenu médian standardisé dans les 5,5 ans après l'obtention du titre en fonction des catégories de parcours ultérieurs de formation (voir l'encadré sur la typologie des parcours).

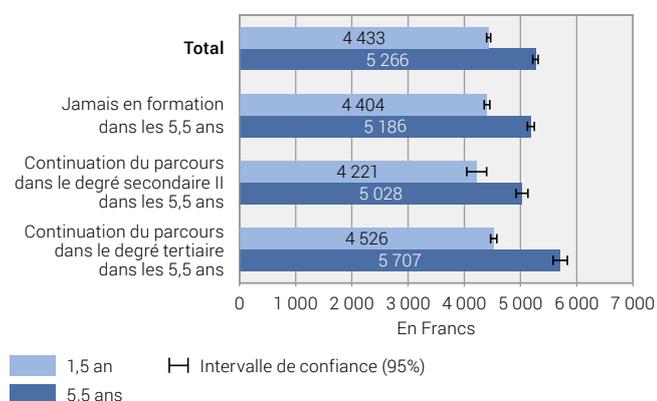
Le revenu médian pour l'ensemble de la cohorte de certifiés est de 5270 fr. 5,5 ans après le titre. Les personnes qui ont continué dans les 5,5 ans vers le degré tertiaire, soit 24% de la cohorte de certifiés<sup>14</sup> (voir TA 2), voient leur revenu progresser beaucoup plus (+1200 fr. entre 1,5 ans et 5,5 ans) que pour celles (63% de la cohorte) qui n'ont pas continué la formation (+780 fr.). Cinq ans et demi après le titre, les premiers ont ainsi un revenu de 5710 fr., soit 10% de plus que les seconds (5190 fr.).

Les personnes qui ont continué vers une autre formation du degré secondaire II et sont restés dans ce degré (soit 13% de la cohorte de certifiés) ont, au début de la période, un revenu plus bas que les personnes qui sont entrées au degré tertiaire ou qui n'ont pas continué la formation. Étant donné qu'il s'agit de personnes qui ont recommencé une formation de type CFC ou qui sont en train d'obtenir une maturité professionnelle après l'apprentissage, ces personnes, qui sont encore dans un processus de formation, n'ont pas encore obtenu une hausse de revenu.

## Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon la catégorie de parcours de formation après le titre

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G7



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

<sup>14</sup> valeur moyenne entre 1,5 et 5,5 ans parmi les personnes uniquement en emploi à la date de référence

## Un revenu plus élevé pour les personnes qui ont déjà obtenu un titre du degré tertiaire

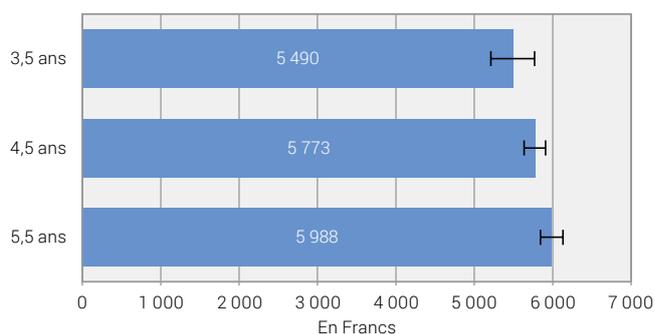
Environ 40% des personnes qui ont continué leur parcours dans le degré tertiaire ont également obtenu un titre de ce degré dans la période considérée (voir TA 2). À la fin de la période d'observation, ces personnes ont un revenu médian de 5990 fr. (G8), soit 800 fr. de plus que celles qui n'ont jamais été en formation après leur titre de la FPI.

Il est important de rappeler qu'étant donné qu'une période de 5,5 ans est courte pour s'intéresser à la certification ultérieure dans le degré tertiaire, en raison soit de la durée des études ou de l'expérience professionnelle préalable requise en particulier pour la formation professionnelle supérieure, les personnes montrées dans ce graphique ne représentent qu'environ la moitié<sup>15</sup> des personnes de la cohorte (celles obtenant un peu plus rapidement un titre) qui obtiendront un titre du degré tertiaire.

## Revenu mensuel brut standardisé<sup>1</sup> après l'obtention du CFC ou de la MP1 pour les personnes ayant obtenu avant la date de référence un titre du degré tertiaire

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

G8



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2021

<sup>15</sup> Les taux de réussite dans les hautes écoles ou les écoles supérieures se situent autour de 80% (voir [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/degre-tertiaire.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/degre-tertiaire.html)).

## Des revenus standardisés très variables pour les personnes qui sont à la fois en formation et en emploi

Les résultats présentés jusqu'ici se sont limités aux personnes qui n'étaient pas en formation lorsque le revenu a été mesuré. Comme environ 19% de l'ensemble de la cohorte titulaires d'un CFC ou d'une MP1 sont à la fois en formation et en emploi après leur titre (voir aussi TA2), il est important d'analyser l'impact sur le revenu standardisé<sup>16</sup> du fait d'étudier en même temps que de travailler.

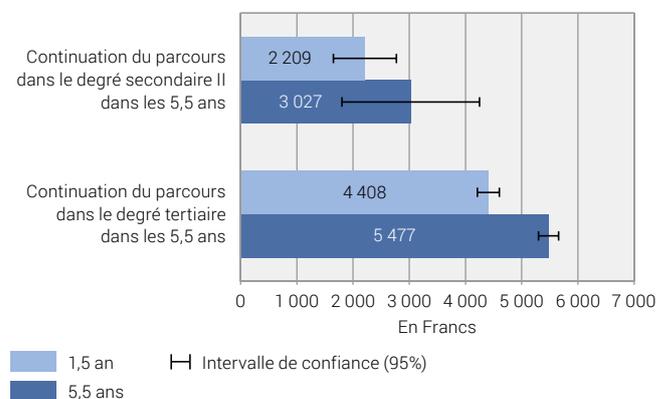
Le 38%<sup>17</sup> des certifiés a continué le parcours vers le degré tertiaire. Ceux qui étaient en formation et en emploi à la date de référence (soit 21% des cohortes 2012 et 2013 de certifiés) montrent un revenu standardisé très similaire (voir G9) à ceux (16%) qui étaient uniquement en emploi (voir G7). À titre d'exemple, 5,5 ans après l'obtention du titre, le revenu médian était de 5710 fr. pour les personnes qui étaient uniquement en emploi et de 5480 fr. pour celles qui étaient à la fois en formation et en emploi.

Au contraire, parmi les personnes qui ont continué le parcours de formation vers le degré secondaire II (14% des cohortes 2012 et 2013 de certifiés). Celles qui étaient en formation et en emploi (3% des cohortes de 2012 et de 2013) ont un revenu médian d'environ 2000 à 3000 fr. au cours de la période considérée et donc largement inférieur à celui des 4700 personnes qui ont débuté une formation du degré secondaire II mais qui étaient uniquement en emploi à la date de référence (5030 fr. après 5,5 ans, voir G7). Ce résultat est peut-être dû au fait qu'une partie des personnes en formation et en emploi a recommencé une formation de type CFC et qu'à ce moment elle percevait un revenu d'apprenti.

## Revenu mensuel brut médian standardisé<sup>1</sup> après l'obtention du CFC ou de la MP1 pour les personnes qui étaient en formation à la date de référence, selon la catégorie de parcours de formation après le titre

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; revenus corrigés de l'inflation

G9



<sup>1</sup> pour un plein-temps «effectif»

Remarque: l'amplitude des intervalles de confiance à 95% peut varier entre les points d'observation en raison des nombres, qui peuvent être parfois très différents, de personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

## Références

OFS 2018, Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail, Neuchâtel

OFS 2019, Évolution démographique et conséquences pour l'ensemble du domaine de la formation Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 12.3657 – Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN du 17 août 2012, Neuchâtel

OFS 2020, Trajectoires professionnelles des certifiés de la formation professionnelle initiale dans les cinq ans suivant le titre, Neuchâtel

OFS 2021, Construction d'un nouveau revenu professionnel à partir de la CdC et du Relevé structurel, Neuchâtel

<sup>16</sup> En plus de cet impact possible sur le revenu standardisé, les personnes qui sont en formation travaillent souvent à temps partiel, ce qui a pour conséquence que leur revenu à disposition est plus faible que s'ils n'étaient pas en formation.

<sup>17</sup> valeur moyenne du nombre de personnes en formation et en emploi de la catégorie sur la période entre 1,5 et 5,5 ans (voir TA2)

## Annexes

## Régression quantile linéaire sur le revenu médian mensuel brut standardisé pour un plein temps, un an et demi et cinq ans et demi après l'obtention du titre

Titulaires d'un CFC ou d'une MP1 entre 2012 et 2013, personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

TA1

	Différences de revenu médian <sup>1</sup> un an et demi après l'obtention du titre		Différences de revenu médian <sup>1</sup> cinq ans et demi après l'obtention du titre	
	En francs	+/-	En francs	+/-
<b>Sexe (catégorie de référence: Homme)</b>				
Femme	- 21,4	56,5	- 196,2 ***	81,5
<b>Âge à l'obtention du CFC ou de la MP1</b>				
	47,0 ***	16,1	26,5 *	23,7
<b>Région linguistique d'obtention du titre (catégorie de référence: Suisse alémanique et romanche)</b>				
Suisse romande	- 60,0	65,5	- 100,2 *	88,0
Suisse italienne	- 412,5 ***	176,9	- 440,0 ***	240,9
<b>Lieu de naissance (catégorie de référence: Né en Suisse)</b>				
Né à l'étranger	108,3 **	74,1	170,9 **	112,7
<b>Type de commune à l'obtention du titre (catégorie de référence: Urbain)</b>				
Intermédiaire	- 36,0	51,8	- 51,9	78,0
Rural	- 78,8 **	56,0	- 48,1	82,0
<b>Type de titre obtenu (catégorie de référence: CFC)</b>				
MP1	19,3	99,1	216,6 ***	128,4
<b>Durée de la formation CFC (catégorie de référence: 3 ans)</b>				
4 ans	135,5 ***	79,6	231,3 ***	115,0
<b>Domaine de formation (catégorie de référence: Vente en gros et au détail)</b>				
Lettres, arts et sciences sociales	- 192,5 *	150,2	- 139,8	224,7
Technologie de l'information et de la communication	527,3 ***	167,0	560,8 ***	275,4
Industries de transformation et de traitement	35,3	128,9	150,4	181,2
Architecture et bâtiment	233,5 ***	120,0	279,9 **	177,5
Agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires	135,7	175,5	- 379,6 **	248,6
Protection sociale	329,0 ***	164,7	185,0	236,7
Services aux particuliers	- 72,0	146,5	- 156,6	189,1
Services de transport	- 5,5	315,0	998,1 ***	524,1
Comptabilité, marketing et secrétariat	148,4 **	93,4	336,7 ***	135,8
Ingénierie chimique et technologie de la protection de l'environnement	645,5 ***	255,0	745,8 ***	360,4
Électricité et mécanique	269,3 ***	106,0	254,6 **	152,7
Santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant	143,0	166,8	419,9 ***	244,4
Personnel soignant	456,9 ***	180,3	663,2 ***	231,2
<b>Catégorie de parcours de formation après le titre (catégorie de référence: Jamais en formation dans les 5,5 ans)</b>				
Continuation du parcours dans le degré secondaire II dans les 5,5 ans	- 146,0 ***	77,4	- 74,1	93,5
Continuation du parcours dans le degré tertiaire dans les 5,5 ans	- 21,5	50,8	294,3 ***	80,2
<b>Taux d'occupation (catégorie de référence: Personnes actives occupées à plein temps (90%-100%))</b>				
Personnes actives occupées à temps partiel (moins de 90%)	95,3 *	78,3	- 70,8	107,1

niveaux de significativité: \* p&lt;0,05, \*\* p&lt;0,01, \*\*\* p&lt;0,001

<sup>1</sup> par rapport à la catégorie de référence

± correspond à la largeur de l'intervalle de confiance à 95%

Exemple de lecture: un an et demi après l'obtention du titre, une personne issue du domaine du «Personnel soignant» a un revenu médian mensuel brut standardisé à plein temps de 457 fr. plus élevé que celui d'une personne qui – toute chose égale par ailleurs – a obtenu un titre dans le domaine «Vente en gros et au détail». Cinq ans et demi après le titre cette différence s'élève à 663 fr.

Remarques sur le modèle de régression: les modèles de régression quantile linéaire présentés n'excluent pas les valeurs aberrantes. Pour contrôler la robustesse des résultats, des modèles de régression sans ces valeurs aberrantes ont également été estimés. De même, différents modèles ont été estimés en incluant ou excluant certaines variables. L'ensemble de ces tests indiquent que les résultats présentés ne sont que très peu influencés par ces choix effectués sur les modèles.

## Régression quantile linéaire sur le revenu médian mensuel brut standardisé pour un plein temps, un an et demi et cinq ans et demi après l'obtention du titre (fin)

Titulaires d'un CFC ou d'une MP1 entre 2012 et 2013, personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation

TA1

	Différences de revenu médian <sup>1</sup> un an et demi après l'obtention du titre		Différences de revenu médian <sup>1</sup> cinq ans et demi après l'obtention du titre	
	En francs	+/-	En francs	+/-
<b>Section économique (NOGA) de l'entreprise formatrice (catégorie de référence: C. Industrie manufacturière)</b>				
A/B. Agriculture, sylviculture et pêche / industrie extractive	- 524,1 ***	232,9	- 285,0	460,5
D/E. Production d'énergie/distribution d'eau	- 48,6	245,5	172,4	378,5
F. Construction	96,3	97,6	194,3 *	155,2
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	- 79,1	85,5	12,1	127,8
H. Transports et entreposage	199,5 *	185,1	110,2	250,0
I. Hébergement et restauration	- 18,7	166,6	252,2 *	224,9
J. Information et communication	155,5	202,0	703,0 ***	277,0
K. Activités financières et d'assurance	215,8 **	145,8	518,0 ***	240,3
L. Activités immobilières	201,4	351,4	844,0 **	511,8
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	- 107,9	129,2	359,8 ***	186,4
N. Activités de services administratifs et de soutien	39,6	188,9	476,3 ***	279,3
O. Administration publique	0,6	173,5	300,9 *	248,6
P. Enseignement	244,7 **	148,4	136,4	204,3
Q. Santé humaine et action sociale	45,9	145,4	323,3 **	197,1
R. Arts, spectacles et activités récréatives	- 660,4 ***	363,4	457,9	864,9
S. Autres activités de services	- 360,6 ***	174,6	- 167,2	227,5
Non connu	55,1	107,2	247,9 **	151,4
<b>Taille de l'entreprise formatrice (catégorie de référence: Micro (1-19))</b>				
Petite (20-49)	160,0 ***	69,5	17,8	110,6
Moyenne (50-249)	172,5 ***	69,6	202,2 ***	101,9
Grande (250+)	232,5 ***	69,4	197,8 ***	101,8
<b>Secteur de l'entreprise formatrice (catégorie de référence: Secteur privé)</b>				
Secteur public	156,1 *	131,2	25,4	192,2
<b>Année de l'obtention du titre (catégorie de référence: 2012)</b>				
2013	24,9	42,7	46,6	63,6
Constante	3188,0 ***	339,3	4256,3 ***	504,0
N	2364		2203	

niveaux de significativité: \* p&lt;0,05, \*\* p&lt;0,01, \*\*\* p&lt;0,001

<sup>1</sup> par rapport à la catégorie de référence

± correspond à la largeur de l'intervalle de confiance à 95%

Exemple de lecture: un an et demi après l'obtention du titre, une personne issue du domaine du «Personnel soignant» a un revenu médian mensuel brut standardisé à plein temps de 457 fr. plus élevé que celui d'une personne qui – toute chose égale par ailleurs – a obtenu un titre dans le domaine «Vente en gros et au détail». Cinq ans et demi après le titre cette différence s'élève à 663 fr.

Remarques sur le modèle de régression: les modèles de régression quantile linéaire présentés n'excluent pas les valeurs aberrantes. Pour contrôler la robustesse des résultats, des modèles de régression sans ces valeurs aberrantes ont également été estimés. De même, différents modèles ont été estimés en incluant ou excluant certaines variables. L'ensemble de ces tests indiquent que les résultats présentés ne sont que très peu influencés par ces choix effectués sur les modèles.

## Situations détaillées, sur la base des données exhaustives LABB, dans les années après le titre des titulaires d'un CFC ou d'une MPI, selon les trois catégories de parcours

Moyenne sur les titulaires de 2012 et de 2013

TA2

	En formation et en emploi				En emploi				En formation <sup>1</sup>	NEET <sup>1</sup>	Total
	Pas débuté le degré considéré	Entrée au degré considéré	Obtention d'un titre du degré considéré	Total	Pas débuté le degré considéré	Entrée au degré considéré	Obtention d'un titre du degré considéré	Total			
<b>Continuation du parcours dans le degré tertiaire dans les 5,5 ans</b>											
1,5 an	1 640	3 565	4	<b>5 208</b>	10 395	225	23	<b>10 642</b>	2 624	2 127	<b>20 600</b>
2,5 ans	984	6 340	52	<b>7 375</b>	7 710	707	489	<b>8 905</b>	3 126	1 174	<b>20 579</b>
3,5 ans	502	8 172	217	<b>8 890</b>	4 731	1 456	1 595	<b>7 781</b>	3 061	816	<b>20 547</b>
4,5 ans	200	8 365	540	<b>9 105</b>	2 174	2 254	3 742	<b>8 170</b>	2 454	776	<b>20 504</b>
5,5 ans	0	7 345	1 037	<b>8 382</b>	0	2 876	6 612	<b>9 488</b>	1 716	861	<b>20 446</b>
<b>Continuation du parcours dans le degré secondaire II dans les 5,5 ans</b>											
1,5 an		2 323	37	<b>2 360</b>	2 641	484	734	<b>3 859</b>	318	1 019	<b>7 555</b>
2,5 ans		2 003	74	<b>2 077</b>	1 786	877	1 650	<b>4 313</b>	239	906	<b>7 534</b>
3,5 ans		1 686	103	<b>1 789</b>	1 041	1 289	2 430	<b>4 760</b>	228	735	<b>7 511</b>
4,5 ans		1 387	125	<b>1 511</b>	428	1 618	3 063	<b>5 109</b>	210	660	<b>7 489</b>
5,5 ans		1 074	141	<b>1 215</b>	0	1 888	3 586	<b>5 474</b>	191	597	<b>7 476</b>
<b>Jamais en formation dans les 5,5 ans</b>											
1,5 an								<b>23 053</b>		3 433	<b>26 485</b>
2,5 ans								<b>23 620</b>		2 642	<b>26 260</b>
3,5 ans								<b>23 616</b>		2 405	<b>26 019</b>
4,5 ans								<b>23 513</b>		2 306	<b>25 817</b>
5,5 ans								<b>23 325</b>		2 278	<b>25 601</b>
<b>Ensemble de la cohorte</b>											
1,5 an	1 640	5 887	41	<b>7 568</b>	13 035	709	757	<b>37 554</b>	2 942	6 579	<b>54 640</b>
2,5 ans	984	8 343	126	<b>9 452</b>	9 496	1 584	2 138	<b>36 837</b>	3 364	4 722	<b>54 373</b>
3,5 ans	502	9 858	320	<b>10 679</b>	5 772	2 745	4 025	<b>36 156</b>	3 288	3 955	<b>54 076</b>
4,5 ans	200	9 751	665	<b>10 616</b>	2 602	3 872	6 805	<b>36 791</b>	2 663	3 742	<b>53 810</b>
5,5 ans	0	8 419	1 178	<b>9 597</b>	0	4 764	10 198	<b>38 286</b>	1 907	3 735	<b>53 523</b>

<sup>1</sup> Population qui n'est pas prise en compte dans le calcul des revenus car n'exerçant pas une activité rémunérée à la date de référence.

Remarque: le nombre total de titulaires dans la cohorte diminue au cours des années parce que les personnes qui sont sorties de la STATPOP entre la date de l'examen et la date de référence ont été exclues de la population d'analyse.

## Définitions

### Revenu standardisé pour un plein temps

Le revenu standardisé brut pour un emploi salarié à plein temps est calculé à partir de l'appariement des données de la Centrale de Compensation (CdC) avec celles du relevé structurel (RS) de l'OFS. Ce revenu inclut les aspects liés aux heures supplémentaires et à leur rémunération. Ce revenu indique ce que la personne gagne mensuellement ( $\frac{1}{12}$  d'un revenu annuel) pour un plein-temps «effectif» dans la profession. Les résultats sont corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2015. Les personnes qui ont perçu un revenu d'indépendant à la date de référence sont exclues de l'analyse. De même, il n'est pas tenu compte des personnes qui n'étaient pas en emploi à la date de référence. Dans la présente publication, seuls des revenus standardisés sont analysés. Le rapport méthodologique OFS (2021)<sup>18</sup> fournit de nombreuses indications sur la construction de ce revenu, comment il se compare aux salaires standardisés de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) et montre aussi ces limitations.

### Date de référence

Étant donné que la standardisation des revenus est effectuée sur la base du relevé structurel (RS), la date de référence est celle du RS, soit le 31 décembre.

### Titres de la formation professionnelle initiale

La formation professionnelle initiale (FPI) délivre plusieurs sortes de titres:

- les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), d'une durée de de formation de deux ans et qui s'adressent principalement aux jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques;
- les certificats fédéraux de capacité (CFC) dont la durée est variable de trois à quatre ans;
- les maturités professionnelles de type 1 (MP1, obtenues pendant l'apprentissage) et les maturités professionnelles de type 2 obtenues après le CFC. Dans cette publication, il n'est pas tenu compte des maturités professionnelles de type 2 car elles ne sont pas un premier titre de la FPI.

### Population d'analyse

La population d'analyse comprend les cohortes des certifiés d'un premier titre de la FPI de 2012 et de 2013. Les critères d'inclusion sont les suivants: ces personnes avaient entre 18 et 25 ans au moment du titre, sont restées domiciliés en Suisse jusqu'à la date de référence et faisaient partie de la population résidente permanente au moment de l'obtention du titre.

### Statuts sur le marché du travail

Les statuts considérés ici sont les suivants:

- les personnes en emploi seul sont des personnes ayant touché un revenu à la date de référence et qui n'étaient pas inscrites dans une institution de formation lors du semestre ou de l'année scolaire recouvrant la date de référence;
- les personnes en emploi et en formation sont des personnes qui ont touché un revenu à la date de référence et étaient inscrites dans une institution de formation lors du semestre ou de l'année scolaire recouvrant la date de référence. Sur la base des statistiques de la formation, il n'est par contre pas possible de savoir si la personne était véritablement dans une institution de formation à la date de référence, puisque les statistiques de la formation n'enregistrent que l'inscription ou l'immatriculation dans une institution au début du semestre ou de l'année scolaire.

### Poursuite de la formation

Grâce au registre longitudinal de la formation (LABB), il est possible d'identifier les cohortes des titulaires d'un premier titre de la FPI et de suivre leur parcours de formation. Dans la présente publication, les parcours de formation ont été suivis sur les 5,5 ans après le titre puis classés dans trois catégories présentées dans l'encadré «La prise en compte des parcours ultérieurs de formation».

### Typologie des domaines de formation

Pour la typologie des domaines de formation, voir OFS (2019), page 77.

### Sources appariées

La base de données utilisée pour la présente publication est le résultat d'un appariement du registre longitudinal de la formation (LABB) avec la banque de données de référence des revenus standardisés CdC/RS (voir ici G10 et pour le processus détaillé: OFS 2021, Schéma 1, page 30).

### Approfondissements sur internet

Le lecteur intéressé pourra trouver sur internet toute une série de tableaux d'approfondissement concernant l'évolution des revenus.

<sup>18</sup> disponible à l'adresse: [www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/lab-revenu-methode.assetdetail.16164324.html](http://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/lab-revenu-methode.assetdetail.16164324.html)

## Schéma d'appariement effectué pour les analyses

Situation après l'obtention d'un titre initial en T

G10



### Agrégation des cohortes 2012 et 2013

STATPOP: définition de la population d'analyse

<sup>1</sup> voir le rapport méthodologique OFS (2021) pour plus d'informations

Remarque: les N représentent les valeurs non pondérées.

Exemple de la lecture: la personne «A», qui a obtenu son titre au temps T est dans l'échantillon de la banque de données de référence des revenus standardisés CdC/RS au temps T+1,5. La personne «B» est de son côté dans l'échantillon au temps T+2,5, etc.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

## Abréviations

<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CdC</b>	Centrale de compensation
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>ESS</b>	Enquête suisse sur la structure des salaires
<b>FPI</b>	Formation professionnelle initiale
<b>LABB</b>	Analyses longitudinales dans le domaine de la formation ( <a href="http://www.labb.bfs.admin.ch">www.labb.bfs.admin.ch</a> )
<b>MPI</b>	Maturité Professionnelle de type 1 (pendant l'apprentissage)
<b>NEET</b>	«Not in Education, Employment or Training». Abréviation désignant une personne qui n'est ni en formation, ni en emploi
<b>NOGA</b>	Nomenclature générale des activités économiques
<b>RS</b>	Relevé structurel
<b>STATPOP</b>	Statistique de la population et des ménages

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	<a href="mailto:eduperspectives@bfs.admin.ch">eduperspectives@bfs.admin.ch</a> , tél. 058 463 65 30
<b>Rédaction:</b>	Francesco Laganà, OFS; Jacques Babel, OFS; Jana Veselá, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	15 Éducation et science
<b>Langue du texte original:</b>	français
<b>Mise en page:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>Graphiques:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a> , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	2147-2100